



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°2 / 2020 - 2021

Réunion du 16 octobre 2020

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Gérard BAUMANN - Jacques BOULOGNE - Cyril CHAUMONT - Michel COPINNE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Michel GOTTE - Marc HAENEL - Gérard JANTET - André PETTE - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **DORLISHEIM - STADE DU SCHIFFBACH - NNI 67 101 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 12/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 20/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **DRACHENBRONN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 104 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 27/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 27/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **FORSTHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 67 141 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 12/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 12/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HAEGEN - STADE MUNICIPAL - NNI 67 179 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 10/10/2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **IMBSHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 67 219 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 20/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 20/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MERKWILLER PEHELBRONN - STADE MUNICIPAL - NNI 67 290 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 10/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SCHILLERSDORF - STADE MUNICIPAL - NNI 67 446 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 13/11/2019.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle note la mise en conformité des distances de sécurité des bancs de touches et propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 13/11/2029, sous réserve de mettre les buts en conformité et sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **STUSZHEIM OFFENHEIM - STADE MUNICIPAL - NNI 67 485 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 28/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

La commission demande de mettre la hauteur du but à 2,44m avant le 30/12/2020.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 28/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **BRUMATH – STADE RÉMY HUCKEL 2 – NNI 67 067 01 02**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 31/12/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 05/10/2020

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **DRACHENBRONN – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 104 01 02**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau FOOT A11 en date du 27/08/2020

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 27/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **NATZWILLER – STADE DE LA ROTHAINÉ – NNI 67 314 01 01**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau FOOT A11 en date du 20/10/2019

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Elle propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11 jusqu'au 20/10/2029, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SCHEIBENHARD – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 443 01 01**

Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 16/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 en date du 05/03/2020

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée

Suite à l'agrandissement des vestiaires, changement des bancs de touche pour les joueurs, elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05/03/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **INGWILLER – STADE BERNARD DECKER 1 - NNI 67 222 01 01**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 18/02/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 5 SYE en date du 02/09/2020 suite au changement de moquette et une mise aux normes des bancs de touche.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur BAUMANN, membre de la CRTIS, en date du 02/09/2020
- ✓ Le rapport d'essai en date du 06/02/2020
- ✓ Le dossier technique
- ✓ Le certificat de recyclage en date du 22/01/2020
- ✓ L'AOP en date du 30/04/2020
- ✓ Les plans

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ ILLZACH – STADE JOSEPH BIECHLIN 2 – NNI 68 154 01 02

Cette installation est classée en niveau 5 SYE jusqu'au 25/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'intention de la mairie
- ✓ Plan de l'aire de jeu

Elle émet un avis favorable pour le changement de moquette s'inscrivant dans une installation de niveau 5 SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service (dans un délai de 6 mois) et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomère) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

➤ BITSCHWILLER LE THANN – STADE MUNICIPAL - NNI 68 040 01 01

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 26/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation, sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 24 arroseurs de type HUNTER. Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé
- ✓ Lettre d'intention (travaux en juin 2021)
- ✓ Plan d'implantation des arroseurs
- ✓ Descriptif des arroseurs utilisés

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet de l'arrosage intégré, à ce titre elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 10/09/2020

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ MERTZWILLER – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 67 291 01 02

L'éclairage n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 30/01/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 165,2 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.46.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 30/01/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ STUTZHEIM OFFENHEIM – STADE MUNICIPAL – NNI 67 485 01 01

L'éclairage n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E entraînement en date du 28/08/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 73,6 lux, Uniformité = 0.31, Rapport Emini/Maxi = 0.09.

Elle propose le référencement de l'installation en Niveau E entraînement jusqu'au 28/08/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ WINGERSHEIM – STADE DES HOUBLONNIÈRES – NNI 67 539 01 01

L'éclairage n'a jamais été classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau E5 en date du 09/06/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 193,4 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.50.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 09/06/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.2. Confirmation de classement

➤ ACHENHEIM – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 67 001 01 01

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 27/08/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 190 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.45.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/08/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ IMBSHEIM - STADE MUNICIPAL – NNI 67 219 01 01

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 28/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 20/08/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 137 lux, Uniformité = 0.60.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 20/08/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ INGWILLER – STADE BERNARD DECKER 1 – NNI 67 222 01 01

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 07/02/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 20/08/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 155,96 lux, Uniformité = 0.72, Rapport Emini/Maxi = 0.42.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 20/08/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **STILL - STADE LAFARGE – NNI 67 480 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 30/11/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 18/08/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 124,5 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.40.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 18/08/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **OSTWALD - STADE OMNISPORTS NACHTWEID 2 – NNI 67 365 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 12/04/2017.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 01/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 175 lux, Uniformité = 0.60, Rapport Emini/Maxi = 0.29.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 01/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MULHOUSE - STADE DE BOURTZWILLER 1 – NNI 68 224 03 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 30/01/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 11/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 210 lux, Uniformité = 0.78, Rapport Emini/Maxi = 0.62.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 11/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MULHOUSE - COMPLEXE SPORTIF DE LA DOLLER – NNI 68 224 04 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 11/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 244 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 11/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **RIEDISHEIM - PARC DES SPORTS WALDECK 1 – NNI 68 271 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 21/03/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 10/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 206 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.58.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **RIEDISHEIM - PARC DES SPORTS WALDECK 2 – NNI 68 271 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 31/07/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 10/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 130 lux, Uniformité = 0.77, Rapport Emini/Maxi = 0.62.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SUNDHOFFEN - STADE MUNICIPAL – NNI 68 331 02 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 14/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 158 lux, Uniformité = 0.84, Rapport Emini/Maxi = 0.70.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 14/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **KINDWILLER - STADE MUNICIPAL – NNI 67 238 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 28/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en Niveau E5 en date du 27/08/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 183,60 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.59.

Elle propose le changement de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 27/08/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **ILLFURTH – STADE PIERRE ROSENKRANZ 1 – NNI 68 152 01 01**

L'éclairage n'a jamais été classé puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 14/09/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât).
- ✓ Emh à 178 Lux
- ✓ Fu à 0.81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,63
- ✓ GR 46,9
- ✓ Aire de jeu de 105 x 65 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

➤ VILLE SUR LUMES – STADE MUNICIPAL – NNI 08 483 01 01

Cette installation était classée en niveau FOOT A11 jusqu'au 30/09/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 09/10/2020

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur DEGEN, membre de la CDTIS, en date du 09/10/2020
- ✓ L'AOP en date du 04/09/2020
- ✓ Les plans des vestiaires et de l'aire de jeu

Elle constate l'absence d'une main courante sur la longueur terrain côté vestiaires art.2.2.3 -4.

Elle suspend la demande de classement.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **ROMILLY SUR SEINE – STADE BARDIN GOUSSEREY 2 – NNI 10 323 02 02**

L'éclairage n'a jamais été classé puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 10/09/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (3 par mât).

- ✓ Emh à 174 Lux
- ✓ Fu à 0.80
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,65
- ✓ GR 45,8
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E5.

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

2. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

3.1. Classements initiaux

3.2. Classements provisoires

3.3. Confirmations de niveau de classement

3.4. Changements de niveau de classement

4. RETRAITS DE CLASSEMENT

5. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

5.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

5.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ REIMS – STADE EDMOND MICHELET – NNI 51 454 07 01

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 26/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 5 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'intention
- ✓ Plan de l'aire de jeu (100 m x 60 m – problématique liées à la présence d'une voie de chemin de fer à un axe routier)

La CRTIS suspend son avis pour un niveau 5 SYE à la transmission des précisions suivantes :

- Descriptif sommaire des travaux ;
- Les pentes du terrain ne sont pas portées au plan masse. La planimétrie du terrain devra permettre une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Une forme de toit à quatre pans est donc recommandée ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) ;
- Respect de la zone libre derrière la ligne de but. Rappel art. 1.1.7 -b :
 1. Pour les installations sportives de niveaux 3 à 5 en arrière des lignes de but et si le public y est admis:
 - il doit être réservé une zone libre de 6 m de largeur minimum entre la ligne de but et la main courante ou la clôture de protection de l'aire de jeu séparant le public de l'aire de jeu.
 - si la main courante est remplacée par une clôture de protection de l'aire de jeu d'une hauteur minimum de 2 m, la zone libre peut être réduite au minimum à 2,50 m sauf sur 20 m minimum en arrière de la surface de but où elle sera maintenue à 6 m.
 2. Pour les installations sportives de niveau 4 et de niveau 5, lorsqu'il y existe une contrainte d'emprise foncière, la zone libre de 6 m peut être réduite au minimum à 2,50 m y compris en arrière de la surface de but.
Dans ce cas et si le public y est admis, la mise en place d'un mur plein (bois, béton ou autre matériau résistant et totalement opaque avec hauteur minimum de 2 m) est autorisée à 2,50 m en arrière de la surface de but sur 20 m minimum.
 3. Pour les installations sportives existantes de niveau 4 et de niveau 5 et équipés d'une main courante, la zone libre de 6 m peut avoir été réduite à 2,50 m sauf en arrière de la surface de but sur 20 m minimum où elle aura été maintenue à 6 m. Cette disposition particulière peut être maintenue tant que le niveau de classement n'est pas modifié.

Le plan ne fait pas apparaître de tracés A8, il convient de les préciser avec des tracés de ligne de touche du Foot A8 à 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et les lignes de but du tracé du Foot à 11 :

- La zone de dégagement entre la ligne de touche du tracé du Foot à 11 et les buts du Foot A8 rabattus devra être de 2,50 m minimum ; La largeur de 2,50 m portée au plan apparaît donc insuffisante.

La CRTIS rappelle, qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures etc. devront être conformes au Niveau 5 SYE du Règlement des Terrains et Installations.

Une Attestation Administrative de Capacité de l'installation devra être également transmise.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

5.3. Installations équipées d'un arrosage

6. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6.1. Classements initiaux

6.2. Confirmations de niveau de classement

6.3. Changements de niveau de classement

7. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

8. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

9. AFFAIRES DIVERSES

10. FAFA

ECLAIRAGES

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Changements de niveau de classement

12. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

12.1. Classements fédéraux initiaux

12.2. Confirmation de classement

12.3. Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ ETAIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 55 181 01 01

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 11/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement, passage de pelouse naturelle à un gazon synthétique.

Il est précisé sur la demande d'avis préalable que le niveau de classement souhaité est le Niveau 4 SYE.

Pièces fournies :

- ✓ Lettre d'intention
- ✓ La coupe de structure du terrain synthétique
- ✓ Plan de masse de l'installation sportive (105 m x 68 m)

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique s'inscrivant dans une installation de niveau 4 SYE, et transmet à la CFTIS pour décision.

Elle demande que soient prises en compte les préconisations suivantes lors de la réalisation :

- La planimétrie du terrain, valeurs de pente en toit de 1% figurant au plan masse, devra permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) ;
- La distance entre le tracé des lignes de touche du Foot A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane, ainsi que par rapport à la ligne de but du tracé du Foot à 11 ;
- La zone de dégagement entre la ligne de touche du tracé du Foot à 11 et les buts du Foot A8 rabattus devra être de 2,50 m minimum ;

Elle rappelle qu'à l'issue des travaux, les bâtiments, clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau 4 SYE selon le Règlement des Terrains et Installations de 2014 :

- Notamment le maintien entre vestiaires et aire de jeu, d'une zone protégée hors d'atteinte de l'accès du public et de jets de projectiles.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 5 ans à la date anniversaire de cette mise en service.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ ETAIN – STADE MUNIICPAL 1 – NNI 55 181 01 01

L'éclairage n'a jamais été classé puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage en date du 25/09/2020.

Après étude des documents versés au dossier, la commission constate dans l'étude technique,

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22,5 m LED (5 par mât sur les 2 mâts de gauche et 6 par mâts sur les 2 mâts proche du terrain d'entraînement).
- ✓ Emh à 261 Lux
- ✓ Fu à 0.81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,68
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

L'implantation des mats est conforme à l'article 1.1.6.b du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **GOETZENBRUCK - STADE MUNICIPAL - NNI 57 250 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 10/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 18/08/2020.

Pièces fournies :

✓ Demande de classement signée

✓ Rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 18/08/2020 Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 18/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **GOETZENBRUCK - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 250 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 10/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 18/08/2020.

Pièces fournies :

✓ Demande de classement signée

✓ Rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 18/08/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 18/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **GORZE - STADE LOUIS FRANCELIN - NNI 57 254 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 10/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 10/09/2020.

Pièces fournies :

✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **JOUY AUX ARCHES - STADE PAUL MEA - NNI 57 350 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 10/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 10/09/2020.

Pièces fournies :

✓ Demande de classement signée

✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 10/09/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 10/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SAINT LOUIS LES BITCHE - STADE MUNICIPAL - NNI 57 619 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 29/09/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 25/09/2020.

Pièces fournies :

✓ Demande de classement signée

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 25/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SIERSTHAL - STADE MUNICIPAL - NNI 57 651 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 26/08/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 6 en date du 02/09/2020.

Pièces fournies :

✓ Demande de classement signée

✓ Le rapport de visite de Monsieur GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 02/10/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 02/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ MOULINS LES METZ – STADE LOUIS ARMAND 2 - NNI 57 487 55 01

Cette installation n'a jamais été classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 SYE en date du 14/09/2020.

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 14/09/2020
- ✓ Le rapport d'essais en date du 22/02/2017
- ✓ Le rapport d'analyses de laboratoire en date du 09/05/2019
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Foot A8 SYE jusqu'au 14/09/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ CHATEL ST GERMAIN – STADE MUNICIPAL - NNI 57 134 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 05/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 SYE en date du 10/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur PETTE, membre de la CRTIS, en date du 10/09/2020

En l'absence des tests en situ indispensable au maintien du classement de l'installation, elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 sy, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 09/10/2020

8. AFFAIRES DIVERSES

- **Changement de nom :**

VILLING - STADE RAUTEILUNG - NNI 57 720 01 01

Par suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 01/09/2020, l'installation devient le **STADE Albert WEISS**.

- **MOULINS LES METZ – STADE LOUIS ARMAND 2 – NNI 57 487 55 01**

La commission prend connaissance de la mise en place d'un éclairage présentant les caractéristiques suivantes :

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 342 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.52.

L'installation est conforme au cahier des charges d'un terrain de Foot A8 éclairé.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1 Classements fédéraux initiaux

10.2 Confirmation de classement

➤ BOULAY - STADE CHARLES MULLER 1 – NNI 57 097 01 01

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 24/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 21/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 150 lux, Uniformité = 0.80, Rapport Emini/Maxi = 0.66.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 21/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ BOULAY – COMPLEXE SPORTIF ISA. WENDLING – NNI 57 097 02 01

L'éclairage était classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 24/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFoot A11 en date du 21/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 138 lux, Uniformité = 0.78, Rapport Emini/Maxi = 0.58.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 21/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ CATTENOM - STADE ALPHONSE BOHLER – NNI 57 124 01 01

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 25/11/2018.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 28/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 252,04 lux, Uniformité = 0.81, Rapport Emini/Maxi = 0.70.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ CLOUANGE - STADE MARCEL BELLINGER – NNI 57 143 01 01

L'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 17/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 28/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 206 lux, Uniformité = 0.83, Rapport Emini/Maxi = 0.6.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ CREUTZWALD - STADE DE LA HOUVE 2 – NNI 57 160 01 02

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 24/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 21/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 171 lux, Uniformité = 0.70, Rapport Emini/Maxi = 0.58.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 21/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **HAGONDANGE - STADE DE LA CITÉ 2 – NNI 57 283 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 17/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 22/09/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 141 lux, Uniformité = 0.81, Rapport Emini/Maxi = 0.63.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 22/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MAIZIERES LES METZ - STADE CAMILLE MATHIEU 2 – NNI 57 433 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 08/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 22/09/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 148 lux, Uniformité = 0.73, Rapport Emini/Maxi = 0.56.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 22/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MARANGE SILVANGE - STADE ROGER BERTHEL 2 – NNI 57 443 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 08/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 28/09/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 194 lux, Uniformité = 0.80, Rapport Emini/Maxi = 0.67.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 28/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **METZ - STADE ÉMILE WEINBERG 1 – NNI 57 463 06 01**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 05/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 05/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 221 lux, Uniformité = 0.79, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **METZ - STADE DU PLATEAU 1 – NNI 57 463 07 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 08/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 05/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 175 lux, Uniformité = 0.79, Rapport Emini/Maxi = 0.65.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 05/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **MOULINS LES METZ - STADE LOUIS ARMAND 1 – NNI 57 487 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 14/09/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 176 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.56.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 14/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **SARREGUEMINES - STADE DE LA BLIES 1 – NNI 57 631 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 12/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 29/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 299 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.59.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **THONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 1 – NNI 57 672 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 12/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 23/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 362 lux, Uniformité = 0.87, Rapport Emini/Maxi = 0.71.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E3, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **THONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 2 – NNI 57 672 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 27/03/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 23/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 289 lux, Uniformité = 0.78, Rapport Emini/Maxi = 0.57.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

➤ **TREMERY - STADE MUNICIPAL 2 – NNI 57 677 01 02**

L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 12/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A11 en date du 23/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 137 lux, Uniformité = 0.71, Rapport Emini/Maxi = 0.50.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A11 jusqu'au 23/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **TREMERY - STADE MUNICIPAL 3 – NNI 57 677 01 03**

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 12/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 23/09/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 134 lux, Uniformité = 0.75, Rapport Emini/Maxi = 0.54.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 23/09/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1 Classements fédéraux initiaux

11.2 Confirmation de classement

11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT DES VOSGES (88)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **RAMBERVILLERS - STADE LUCIEN NICOLAS - NNI 88 367 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 24/08/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 24/08/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 24/08/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **LE VAL D'AJOL - STADE DES OEUVRES 1 - NNI 88 487 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 19/05/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 en date du 05/10/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 05/10/2020

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **MORIVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 88 379 01 01**

Cette installation était classée en niveau FOOT A11 jusqu'au 30/06/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en Niveau 6 en date du 06/10/2020

Pièces jointes :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 06/10/2020

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 06/10/2030, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **CHAUMOUSEY – STADE INTERCOMMUNAL 2 - NNI 88 098 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 07/12/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau 5 SYE en date du 17/05/2018.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Le rapport de visite de Monsieur DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 15/05/2018
- ✓ Test in situ en date du 30/06/2017

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- NNI 88 417 01 01 – STADE MUNICIPAL – SAINT GORGON
- NNI 88 465 03 01 – Stade Thirion - CAPAVENIR VOSGES
- NNI 88 468 02 01 – Stade du Prey – LE THILLOT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- **THOAN LES VOSGES – STADE ARMAND LEDERLIN - NNI 88 465 02 01**
Tests in situ en date du 15/06/2019.
Transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

- **GOLBEY - STADE DE LA HAIE LE DOYEN 1 – NNI 88 209 01 01**
L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 11/05/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5 en date du 12/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 165 lux, Uniformité = 0.7, Rapport Emini/Maxi = 0.42.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 12/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **GOLBEY - STADE DE LA HAIE LE DOYEN 2 – NNI 88 209 01 02**
L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 30/01/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E4 en date du 12/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 246 lux, Uniformité = 0.8, Rapport Emini/Maxi = 0.6.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E4, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **GOLBEY - STADE DE LA HAIE LE DOYEN 3 – NNI 88 209 01 03**
L'éclairage était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 16/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau EFOOT A 11 en date du 12/10/2020.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage Moyen = 125 lux, Uniformité = 0.6, Rapport Emini/Maxi = 0.3.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 12/10/2022, sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

➤ **ST DIE DES VOSGES - STADE ÉMILE JEANPIERRE – NNI 88 413 01 01**

L'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 07/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E3 en date du 07/10/2020.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement Moyen = 376 lux, Uniformité = 0.80, Rapport Emini/Maxi = 0.67.

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau E3, et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON